ÉPISODE CÉVENOL 35

Octobre 2023

Un courant d'air et de rivière

Histoires d'eaux et d'agriculture – luttes pour l'eau

L'eau, source de vie

Avant l'ère de la « modernité », les communautés indigènes, les peuples nomades, les chasseurs cueilleurs se sont toujours établis près d'une rivière ou près d'une source pour pouvoir vivre, ce qui se perpétue avec le monde paysan et l'installation des villages. L'eau disponible, bien commun, était partagée équitablement entre tou.tes.

En France, la modernité est arrivée en 1778 avec la compagnie des Eaux de Paris et les premières canalisations. Quelques premières modernisations font naître des résistances :

> En Corse, en fin du XVIIIème siècle, une opposition s'organise contre les moulins « modernes », car ils nécessitaient un système mécanique pour moudre (ne pouvait plus être actionnées par la seule force humaine) et parce qu'ils portaient atteinte à la libre disposition de l'eau par les petits producteurs.

> En 1830 ont lieu des révoltes d'ouvriers agricoles contre les débuts de la mécanisation agricole, en particulier les batteuses, qui détruisaient les emplois (comme cela se passe actuellement avec les robots), un mouvement comparable au luddisme dans les usines. (1)

Après la révolution de 1789, toute législation était soumise aux codes napoléoniens dont un des objectifs principaux était de déterminer les régimes de propriété, « la propriété est un droit de l'homme et qu'elle est absolue, inviolable et sacrée ». La notion de partage équitable de l'eau avait déjà bien disparu.

De nouvelles compagnies de distribution d'eau sont créées dans les grandes villes : en 1853 la Compagnie générale des eaux, en 1867 la Société lyonnaise des eaux.

8 avril 1898 : Première grande loi sur l'eau et création d'une "police des eaux" (2)

> Il s'agit de réglementer les usages afin que:

- le développement industriel soit compatible avec les impératifs de salubrité,
- et que tous les agriculteurs puissent avoir accès à cette ressource.

> **C'est pendant cette période de l'après-guerre, que se développe l'agriculture extensive** (engagée avec le plan Marshall dont la France a été l'un des plus importants bénéficiaires avec la Grande Bretagne) avec la progression de l'agrobusiness et des technologies agricoles modernes (en 1965 on dénombre 1 200 000 tracteurs et 600 000 chevaux alors qu'au sortir de la guerre, on comptait 1 800 000 chevaux et 100 000 tracteurs).

La Loi d'orientation agricole de 1962 prévoit une agriculture qui doit s'intensifier, se spécialiser, se mécaniser, dopée par les progrès de la pétrochimie (3). Le remembrement agricole, conduit à la disparition de 835 000 kilomètres de talus et de haies alors que c'est ce qui permettait de retenir l'eau dans les champs.

On assiste à la fin des sociétés paysannes, l'émergence d'une agriculture de firme qui a transformé profondément les campagnes et qui a multiplié par 10 les besoins en eau pour sa production.

> **Dès les années 50, se développe également le plan de construction de centrales nucléaires**, pour l'indépendance énergétique de la France (De Gaulle).

Or, l'activité de production d'électricité nucléaire nécessite des quantités importantes d'eau : en effet, sur les 15 milliards de m³ prélevés annuellement, 800 000 m³ sont consommés, une grande partie s'évapore et le

reste est rejeté dans les fleuves et rivières avec des températures la plupart du temps au-delà du seuil permettant de garder un bon équilibre écosystémique.

C'est en 1964 que s'écrit la loi fondamentale sur l'eau du système français : Le territoire français est divisé en six grands bassins hydrographiques, chacun comportant une structure consultative (les comités de bassin composés des représentants de l'État, des collectivités locales et des usagers de l'eau) et un organisme exécutif (les agences de l'eau) (4). Les six bassins : Artois Picardie, Seine Normandie, Rhin Meuse, Loire Bretagne, Adour Garonne, Rhône Méditerranée Corse. La compétence des Agences de l'eau est confiée au premier ministre en 1984.

S'ensuivent de nombreux décrets et circulaires sur les questions de pollution, préservant toujours l'agro-industrie. La question climatique n'est pas plus au centre des débats, et aucune réglementation quant à un partage équitable de l'eau n'est prévue.

Face à ce développement technologique et afin de s'assurer suffisamment de ressource en eau, les projets de grands barrages se multiplient, ce qui provoque d'importantes mobilisations en France et dans toute l'Europe.

- en Norvège contre le barrage Alta dans le nord du pays, grâce au combat des communautés indigènes sames, dans les années 70,

- en Hongrie-Tchéquie contre un projet sur le Danube,

- en Espagne contre le projet de transfert de l'eau du fleuve Ebre vers la côte méditerranéenne,

- En France l'ambitieux projet, « dompter la Loire », comprend quatre grandes retenues et une centaine de kilomètres de digues (projets déposés en 1986),

Les mobilisations, occupations, manifestations, de 1989 à 1994 ont permis que cinq projets soient annulés, seule a été réalisée l'extension du barrage de Naussac (5).

En 1992, la « loi sur l'eau » relance la politique de l'eau désormais reconnue comme « patrimoine commun de la Nation ». L'Union européenne s'inscrit dans cette dynamique en proposant une harmonisation de la gestion de l'eau dans les pays européens en adoptant en 2000 la directive-cadre sur l'eau (DCE).

Les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) et SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), nommés « parlements de l'eau » donnaient compétence aux collectivités locales et incluaient dans leur conseil d'administration des associations représentant les populations.

Ce pourrait être une véritable démocratie.

MAIS, ces différentes structures sont rapidement accaparées par les gros syndicats agricoles majoritaires (FNSEA et JA) (6), la présence des associations n'étant que la façade démocratique sans aucun pouvoir de décision.

Un petit rappel de ce qu'est la FNSEA :

La FNSEA est un système tentaculaire qui a verrouillé tous les espaces de décision : elle a pris le pouvoir dans les chambres d'agriculture, dans les coopératives agricoles, dans les SAFER, la Mutualité sociale agricole, les banques (Crédit Agricole), également dans les comités de bassin, les agences de l'eau. Le gouvernement appuie ses décisions concernant la question agricole, prenant un unique avis sur ces instances.

Pour les grands travaux (barrages, bassines), la décision revient au préfet, soit à l'État, et c'est là les syndicats agricoles jouent leur véritable rôle de lobby auprès des gouvernements, quitte à les considérer comme faisant partie du gouvernement, plusieurs exemples en témoignent :

> en 2015, le gouvernement relance la politique des réservoirs pour l'irrigation, pour complaire à la FNSEA, et au mépris de la logique environnementale (7).

> en 2021 « aucun gouvernement n'a suivi ou devancé avec une telle constance les desiderata du productivisme agricole » (8).

Le plan eau du gouvernement, présenté par E. Macron en mars 2023, une semaine avant la mobilisation à Sainte-Soline, n'annonce aucun véritable tournant, mais plutôt des investissements technologiques pour permettre de conserver le même modèle agricole à bout de souffle. En conséquence, les réalisations et projets de méga-bassines ne sont que la suite logique d'un accaparement de l'agriculture par les intérêts financiers des firmes multinationales. Pour maintenir leur niveau de croissance, les semenciers, les producteurs d'oléagineux et de grains pour le bétail nécessitent, outre un usage intensif de pesticides, de très importantes quantités d'eau.

Ces bassines participent à l'assèchement des cours d'eau et à la destruction de leurs éco-systèmes à cause

des seuils fixés par la préfecture qui autorise leur remplissage même lorsque la nappe est extrêmement basse (9). L'évolution dramatique du dérèglement climatique ne modifie en rien leurs stratégies, alors qu'il serait urgent de poser et résoudre la question d'un partage équitable de l'eau entre tous les usages essentiels.

Il existe une autre agriculture que celle défendue par les gouvernements et la FNSEA

Ainsi que le demande la Confédération paysanne, la priorisation forte des usages de l'eau au sein de l'agriculture doit se faire vers l'abreuvement du bétail et les productions agricoles qui relocalisent l'alimentation et favorisent les emplois en agriculture, en particulier le maraîchage.

> Pour tout prélèvement d'eau existant ou à venir, le volume accordé doit être plafonné selon le nombre d'actifs sur la ferme et en fonction des productions. Les plafonds doivent être déterminés au niveau local et en fonction des conditions pédo-climatiques et hydrogéologiques du territoire et relativement à des pratiques qui favorisent d'abord les économies d'eau.

> Des financements pour le soutien et le développement de pratiques paysannes qui permettent de retenir l'eau dans les sols, de protéger et d'économiser la ressource en eau.

> Un rééquilibrage du financement du stockage d'eau vers la récupération des eaux de pluie des bâtiments et des stockages d'eau perméables au milieu et qui limitent leurs impacts sur la biodiversité et la ressource en eau.

> La fin des méga-bassines et de leur financement.

> Un équilibrage de la place des différentes parties prenantes dans les espaces de la gestion de l'eau, avec une place plus importante accordée aux citoyen·nes, aux structures qui défendent une agriculture qui protège la ressource et aux paysans et paysannes qui n'irriguent pas (10).

[les loriots]

1. https://fr.wikipedia.org/wiki/Luddisme
https://tinyurl.com/348rcsbu
2. https://tinyurl.com/bdehm9r3
3. https://tinyurl.com/2s3nfx9j
4. https://tinyurl.com/bdehm9r3
5. https://tinyurl.com/yc86h2d3
6. La FNSEA – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - née en 1945, rapidement pilotée par des notables conservateurs s'organise en co-gestion avec le CNJA (centre national des jeunes agriculteurs), issu de la Jeunesse agricole catholique, socialement progressiste, mais séduite par les fermes modèles des Pays-Bas et des Etats-Unis. De fait, FNSEA et JA n'ont jamais défendu les intérêts de tous les agriculteurs et organise la disparition de nombreuses fermes agricoles en faveur du complexe agro-industriel. Voir : Reprendre la terre aux machines – L'Atelier paysan – Anthropocène, Seuil - 2021
7. https://tinyurl.com/bdek6spc
8. https://tinyurl.com/k24c3knv
9. Eau, l'état d'urgence p. 25
10. La gestion quantitative de l'eau en agriculture, p. 71, Confédération Paysanne , 2023

Une méga-bassine dans le Gard ? Et pour quoi faire ?

Cet été, comme les autres étés, les canons à eau ont arrosé abondamment des champs de semences de tournesols hybrides. Les eaux de la Cèze, en plein cagnard, étaient ainsi pulvérisées en plein ciel avec des gerbes irisées du plus bel effet, retombant sur ces cultures semencières. En aval de la station de pompage de Rochegude, la Cèze disparaît de plus en plus tôt que ce soit en temporalité chronologique ou en situation géographique. Dans ce territoire gardois du Bas Vivarais (Barjac, Rochegude), chaque année, 1.200.000 m³ sont pompés dans la Cèze et sont utilisés de mai à septembre pour des usages agricoles d'irrigations (vignes et cultures).

Un projet pour réaliser une méga-bassine est évoqué, sur plus de 10 ha avec une capacité de 600.000 m³, désormais ce type de projet est appelé pudiquement « réservoir de substitution », bien plus élégant que « bassine ».

Un espace agricole diversifié mais …

Ce paysage a une apparence très bucolique avec sa mosaïque de cultures variées : vignes, prairies temporaires, céréales, bois et garrigues sur les collines, une rivière qui méandre paisiblement avec ses ourlets de ripisylves, quelques villages perchés loin de ses débordements fantasques et ravageurs … « Que la montagne est belle … » chantait un ardéchois célèbre, elle est bien visible en toile de fond de cette petite région attachante.

Pourtant l'agro-industrie est bien présente avec des firmes comme SYNGENTA ou le groupe TOP Semence (émanation multiforme d'instituts et de fusions-concentrations de coopératives agricoles du sud est).

Des exploitants agricoles multiplient sous contrats des semences créées par ces firmes. Ils exécutent des itinéraires techniques pré-définis avec les doses de semis et d'engrais, les épandages d'herbicides et autres agrotoxiques, appliquant un calendrier d'interventions et des préconisations diverses comme les fréquences et les volumes d'irrigation. Le matériel végétal est fourni avec le contrat. Ces cultures spécialisées sont définies souvent comme étant « à forte valeur ajoutée » ; on peut douter du ruissellement financier sur la région ! Mais, ce dont on peut être sûr, ce sont les profits réalisés ensuite par les semenciers obtenteurs lors de la vente de ces semences certifiées destinées aux utilisations des futures productions par une agro-industrie gourmande et omniprésente.

Dans le paysage économique actuel, depuis des actualités ukrainiennes brûlantes, les tensions du marché sur les oléagineux sont prégnantes. Des concepts très indéfinis, aux contours flous mais à résonance médiatique, comme la relocalisation de la production et l'autonomie alimentaire, sont distillés avec en toile de fonds, le souvenir des rayons vidés de leurs bouteilles d'huile de tournesol, de margarines et de pots de mayonnaise.

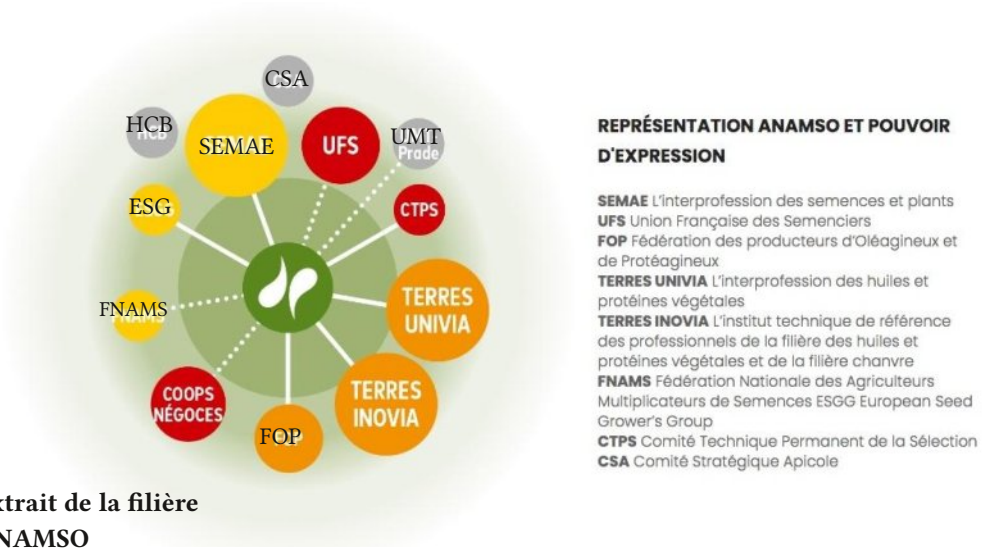

Extrait de la filière ANAMSO

Le tournesol : une culture de Soleils ou d'enjeux économiques forts ?

Les variétés populations du siècle dernier, via la sélection massale traditionnellement utilisée par les paysans, sont devenues obsolètes. Le passage à la vitesse supérieure avec les croisements de lignées pures a été obtenu en laboratoire par la recherche appliquée. Les firmes semencières agro-industrielles s'en sont emparés. Avec l'utilisation des manipulations génétiques comme la technique des CMS (Stérilité Mâle Cytoplasmique) et/ou la mutagénèse qui permettent de créer des lignées dites « femelles » réceptives et « mâles » émettrices de pollens. À ce stade, le paysan n'est plus autonome et doit racheter ses semences chaque année. Cette mutation technologique a redessiné le paysage agricole, ses biodiversités cultivées et sauvages amoindries et ses impacts environnementaux délétères : pollutions chimiques avec les pesticides et les engrais, usages immodérés de l'irrigation …

Développées depuis les années 1970, ces variétés hybrides F1 répondent à des exigences soit économico-commerciales capitalistes et/ou des justifications agronomiques soumises à des systèmes de verrouillages biologiques.

Les besoins de « pureté » et d'isolement pour les produire vont devenir au fil du temps une exigence pour ces cultures qui allaient trouver un accueil, aussi bien protégées, dans le fameux Catalogue officiel des semences certifiées. Cet instrument était à inventer, ce fût fait et comment ! Maîtrise et brevetage du vivant, main-mise sur le marché des semences et retours garantis par les obtenteurs sur leurs investissements et pour les dividendes des actionnaires.

Un territoire gardéchois sous protection ou sous influences ?

De St Jean de Maruejols à Barjac en passant par Rivières-de-Thérargues et St Jean de Maruejols, les parcelles de semences de tournesols hybrides sont immenses, certaines de plusieurs hectares.

Leur implantation est particulière avec ces lignes de tournesols uniflores assez énormes (« femelles ») séparées par d'autres rangées moins nombreuses multiflores (« mâles ») et plus hautes. Une constante très visible de loin : les énormes canons à eau qui les parsèment. Souvent le désherbage chimique, certaines sont rendues résistantes aux herbicides, comme les OGM de première génération, laisse un sol très dénudé. Le but ultime semble atteint soit zéro adventice ! On pourrait voir un lièvre à 300 mètres entre les rangs ! Ces herbicides, de la famille des imidazolinones. sont à base d'Imazamox, une molécule qui est de plus en plus présente dans les eaux souterraines. (1)

Dès les premiers orages, le sol décapé, en flots boueux jaunes, ira grossir les ruisseaux affluents à la Cèze.

Là, nous entrons dans une zone protégée sans pancarte, ni avis, mais avec des lois favorisant ces pratiques. (2) En France, depuis 1983, 334.000 ha sont dédiés à ces productions. Ah ! Quelles belles surfaces ! Elles sont composées de 51 zones protégées sur 15 départements

et 381 communes. C'est une privatisation à bas bruit de ces territoires où d'autres semences oléagineuses (colza ou le soja) sont produites et incluses aussi dans ces dispositifs réglementaires. Les multinationales sont omniprésentes : BAYER, SYNGENTA, PIONEER, LIMAGRAIN, KWS… Il en résulte une confiscation de l'espace et de la liberté de semer, car il est quasi impossible de cultiver d'autres tournesols dans ces zones, même si le dispositif de dérogation est proposé.

Tournesol hybride à Rochegude

Cette zone protégée du Bas Vivarais, créée en 1995, est de 3.640 ha et déborde du Gard vers l'Ardèche au nord-ouest (St Sauveur de Cruzières, Bessas, Vagnas). Á proximité, l'Ardèche bénéficie aussi d'une zone appelée « Basse Ardèche » créée en 1983 et d'une surface de 1.130 ha, située entre Banne, Beaulieu, Berrias, Grospierres. Nul doute que ces zones ont une connexion entre elles, des semences de maïs, betteraves sucrières (avec néonicotinoïdes ?) sont aussi cultivées sur ces surfaces.

Vous pouvez retrouver les localisations de ces zones sur le site de l'ANAMSO (Association Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences d'Oléagineux) (3)

Curieusement (?) on peut souvent superposer les méga-bassines réalisées ou les projets en cours avec ces zones protégées. (4) En effet, ces semences ont besoin d'être irriguées pour rentabiliser leur production et coûte que coûte obtenir les rendements prévus pour ensemencer les champs du futur.

Comment privatiser un territoire ?

En France, l'ANAMSO qui gère ces zones est composée de plus de 3.500 agriculteurs adhérents, qui cultivent des semences d'oléagineux (tournesol principalement, colza et soja) sur environ 10 % des 334.000 ha des zones protégées soit plus de 30 000 ha en 2022. Comment définir cette structure de para-publique ? et/ou de semi-privée ? Dans le bureau, une première cordée de 7 administrateurs la cornaquent, complétés par 10 autres administrateurs. Ce sont souvent des caciques cumulards issus des Conseils d'administration des coopératives agricoles et d'entreprises agricoles privées. D'autres acteurs, incontournables dans ce milieu « consanguin », sont présents : plusieurs interprofessions de semenciers (françaises et européennes), des délégués sous contrats (67 répartis sur l'ensemble des zones et en affaires avec les firmes semencières), des mastodontes comme ces unions de coopératives, et des vrais faux-nez de la FNSEA, comme la FOP (Fédération des Producteurs d'Oléagineux)… De l'aveu même de cette structure ANAMSO, 60 % des semences d'oléagineux étaient exportées hors d'Europe, avant le conflit, surtout en Ukraine et en Russie.

Si l'accès aux informations via le site de l'ANAMSO (5) est public, la gouvernance de ce système est opaque. Il faut chercher en vain les statuts de cette association … Nous n'en saurons pas plus sur son organisation et sa démocratie interne.

Dans le fatras de l'agriculture new-tech avec ses modèles puissants 2.0, 3.0 ou 4.0, notre environnement sert de support à ce mode d'exploitation agricole mettant sous sa domination la nature, les humains et les plantes cultivées. Ce modèle d'hybridation technologique, génétique et chimique, est un épiphénomène et une métaphore de ce système : il est enrichissant par l'augmentation du potentiel de création de richesses monopolistiques unidirectionnelles, appauvrissant pour les biodiversités sauvages et cultivées et les agro-écosystèmes, et asservissant par ses instrumentations institutionnelles et légales.

[Hélianthe GIRASOL]

Notes

1. Voir ANSES https://tinyurl.com/24n7ndx8
2. (art. L. 661-1 à L. 661-3 et R. 661-1 à R. 661-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime et des articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-23 du Code de l'Environnement).
3. Voir la carte sur Bassines Non merci ! https://tinyurl.com/2w7trfwa
4. Voir le site de l' ANAMSO Cartes des zones protégées https://zonesprotegees-tournesol.fr/
5. Voir le site de l'ANAMSO https://www.anamso.fr/

Pour en savoir plus sur les tournesols hybrides, voir le site d'Agrobio sud ouest: https://tinyurl.com/mr2vs88j
et sur les semences et la mutagénèse, voir le site d'Inf'OGM: https://tinyurl.com/yc8py8mp

Aurillac, Nanterre, Ste Soline: partout la République s'abime

Dans un article intitulé « L'ordre républicain d'Emmanuel Macron » (1), le philosophe Jacques Rancière, fait un rappel bien utile pour notre temps :

« (…) il n'y a pas en France une mais deux traditions républicaines. En 1848 déjà, il y avait la république tout court, celle des royalistes, et la république démocratique et sociale, écrasée par la première sur les barricades de juin 1848, exclue du vote par la loi électorale de 1850 puis à nouveau écrasée par la force en décembre 1851. En 1871, c'est la République des Versaillais qui noyait à son tour dans le sang la république ouvrière de la Commune. Macron, ses ministres et ses idéologues (…) ont clairement choisi leur république. »

Liberté, égalité, fraternité : pas pour toutes, pas pour tous. Les dominations de classe, de race, de genre perdurent, s'aggravent dans notre république gangrénée par l'hégémonie néolibérale de ce 21ème siècle.

Liberté ?

Les attaques contre les libertés publiques se multiplient : le droit de manifestation a été une nouvelle fois remis en cause devant la justice ce 8 septembre à Niort lors du procès de 9 responsables syndicaux, accusés d'avoir organisé les manifestations contre les mégabassines à Sainte-Soline. Il s'agit évidemment d'un procès politique dont l'objectif est de décourager les mouvements sociaux.

La répression s'abat durement aussi sur les révoltés de juin (suite à l'assassinat de Nahel), avec des dizaines de personnes envoyées devant la justice dans des conditions indignes, dénoncées par les avocats, avec des violences graves pour lesquelles la police refuse de rendre des comptes sans que cela n'émeuve le pouvoir, jusqu'à l'expulsion (punition) d'une famille entière de son logement après que l'un de ses enfants ait été condamné pour pillage (Mediapart, 24 août 2023)

Dernière attaque en date, celle de la journaliste Ariane Lavrilleux, placée en garde à vue durant 39 heures, son domicile perquisitionné, ses travaux confisqués. Dans une lettre ouverte, une quarantaine de sociétés de journalistes ont dénoncé une « situation gravissime » et une « attaque sans précédent contre la protection du secret des sources ». (Le Monde 22/09/23)

Parmi les attaques les plus constantes, celles contre la liberté des femmes et des filles de s'habiller comme elles le souhaitent.

2016 : la polémique sur le **burkini** occupe les media une bonne partie de l'été, et se poursuivra les années suivantes. Un corps trop couvert est contraire aux « Valeurs de la république »

2021 : **Crop Top** (t-shirt moulant qui s'arrête au-dessus du nombril voire parfois juste en dessous de la poitrine). **Pas assez couvert** : Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education Nationale, exige une « tenue républicaine ».

2023 : août, Aurillac « où se déroulait le Festival international de Théâtre de Rue, Marina, qui a «hyper chaud» (…) veut faire «comme la moitié des hommes» ce jour-là, «qui n'[ont] pas de T-shirts». Se promenant donc seins nus dans la ville, elle est contrôlée par des policiers après avoir refusé de se couvrir le haut. Et elle sera ensuite poursuivie par la justice pour « **exhibition sexuelle** ». (Libération 27/08/2023).

2023 : septembre, **Abaya**. Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale, bâtit un récit destiné à dissimuler un service public de l'éducation en ruines et annonce l'interdiction du port de l'abaya dans les établissements scolaires. « Là où la République est testée, nous devons faire bloc. » … 298 élèves se sont présentées en abaya lors de cette rentrée scolaire et 67 auraient refusé de la retirer pour 5.7 millions de lycéen·nes et collégien·nes. Des élèves présumées musulmanes sont refusées parce qu'elles portent d'autres vêtements qui ont pour seul défaut d'être trop « couvrants » ou trop amples. (Mediapart, 7 septembre).

Égalité ?

Ces quelques exemples montrent que la police du vêtement ne s'exerce pas également envers toutes : certaines sont sommées de se couvrir, d'autres de se découvrir.

Kaoutar Harchi, sociologue et écrivaine, le dit clairement : « Si les femmes et les filles racisées sont opprimées par les réglementations concernant leur façon de se vêtir, les hommes et les garçons subissent plus directement la violence systémique c'est la liberté d'aller et venir qui est entravée avec les contrôles au faciès. » (Télérama, 30 juin 2023)

L'enquête publiée en 2017 par le Défenseur des droits montre en effet qu'être perçu comme un jeune homme noir ou arabe entraîne un risque vingt fois plus élevé de subir un contrôle de police.

Plus généralement, les quartiers populaires subissent des inégalités dans de nombreux domaines : leurs habitants

sont en moins bonne santé et l'offre de soins dont ils disposent est réduite ; en matière d'éducation, les résultats sont moins bons (notamment au brevet des collèges), les aspirations d'ascension sociale bridées, et les difficultés se cumulent face à des enseignants moins expérimentés qu'ailleurs en France (2).

Ces difficultés se retrouvent d'ailleurs dans de nombreux territoires ruraux : fermetures de services médicaux comme la maternité de Ganges, fermetures de classes… Partout, l'impossibilité d'accès physique ou même téléphonique aux services publics se double des mauvaises conditions de connexion et des difficultés d'accès aux outils numériques.

Autre inégalité de plus en plus manifeste, celle de l'accès à l'eau. Les luttes contre les méga bassines en sont un symptôme dans le contexte climatique que nous connaissons : comment accepter que l'argent public soit utilisé pour capter une ressource de plus en plus rare au bénéfice de quelques-uns qui sont puissants, et au service d'un modèle agricole dont chacun voit bien qu'il contribue au problème au lieu d'apporter des solutions. C'est juste ce que vient de reconnaître le tribunal administratif de Poitiers en annulant ce 3 octobre les arrêtés préfectoraux qui autorisaient de nouvelles installations.

Et c'est à Mayotte, département le plus pauvre de France que la crise est la plus spectaculaire, préfigurant un avenir bien sec, d'abord pour les plus démunis. Les écoles ferment, les hôpitaux débordent, l'État achète des bouteilles d'eau pour étancher la soif des habitants…

Loin d'être seulement mesurables par le revenu ou par le patrimoine, les inégalités augmentent en France comme partout dans le monde, pour aboutir au fait que ceux qui polluent le plus subissent le moins les conséquences du réchauffement climatique. Ceux-là ont, de toute façon, les moyens de se protéger, de s'abriter, d'accaparer les ressources qui restent. La réciproque est vraie, dramatiquement : les populations les plus pauvres, et les moins consommatrices de ressources sont les premières victimes des catastrophes climatiques, des guerres qui en découlent ou les précèdent, et des dangers mortels des routes migratoires.

Les murs de béton, de grillages ou de réglementations qui se dressent devant eux lorsqu'ils parviennent à nos portes ont de quoi leur faire perdre, et nous faire perdre, tout espoir de fraternité…

Fraternité !

Il a fallu attendre 1848 pour que «*liberté, égalité, fraternité* » devienne officiellement la devise de la République française.

Une fraternité qui excluait d'emblée les femmes et les colonisés. Et, bien sûr, le vivant.

Les femmes ont inventé et mis en pratique le concept de sororité. Dans son ouvrage collectif intitulé *Sororité* (3), Chloé Delaume la définit comme « une relation horizontale, sans hiérarchie ni droit d'aînesse. Un rapport de femme à femme, ni fille ni mère ».

Les luttes féministes actuelles s'appuient sur cette idée pour donner la force nécessaire au renversement des derniers bastions de la domination de genre.

Pour les colonisés, pour les migrants, c'est le pape qui donne la leçon aux plus hauts dirigeants du pays, regrettant, à Marseille, que « cette mer magnifique » soit devenue « un immense cimetière où de nombreux frères et sœurs se trouvent même privés du droit à une tombe », « où seule est ensevelie la dignité humaine »(4).

Baudelaire plaidait pour le "droit de choisir ses frères, contre la fraternité biologique et familiale".

Dans les luttes pour le vivant se construit ainsi une fraternité-sororité choisie, intelligente et porteuse d'espoir pour un autre monde. Les participant·es au rassemblement du Larzac de cet été, comme celleux de la marche de l'eau du 24-28 août en témoignent.

Accompagnés par des fanfares, soutenus par une organisation solide et … fraternelle, au rythme des slogans « Touche pas à ma flotte » et « No bassaran », ils ont pédalé ensemble sur des centaines de kilomètres, interpellé des responsables politiques et administratifs, procédé à des occupations surprises…

Une ambiance joyeuse mais déterminée (qui n'est sans doute pas étrangère à la décision du tribunal de Poitiers), à retrouver sur le podcast de France Inter « C'est bientôt demain » (5).

Là est le chemin pour faire face à une volonté politique désormais assumée. [Marie Motto-Ros]

1. https://tinyurl.com/5n8st9vp
2. https://tinyurl.com/ye28jyhs
3. Points, 2021, 224 pages
4. https://tinyurl.com/3smmta7w
5. https://tinyurl.com/9ue6uz3f

L'expression du fascisme par la violence

La violence est l'une des expressions fondamentale du fascisme. Dès ses débuts, lors de la réunion de fondation des *Fasci Italiani di Combattimento* – « Faisceaux de Combats », présidée par Mussolini le 23 mars 1919 à Milan, l'apologie de la violence, le nationalisme et le militarisme figurent comme éléments principaux définissant la trajectoire politique de ce mouvement naissant. En effet, les fascistes s'organisent alors en *squadre di assalto* – « sections d'assaut », composées essentiellement d'anciens combattants de la guerre 14-18 ayant comme objectif de frapper leurs opposants politiques en attaquant leurs sièges et leurs lieux symboliques. Pour mener un raid, des dizaines et des dizaines de miliciens fascistes venant de toute une province et des provinces voisines, se rassemblent puis montent dans de longues colonnes de camions qui les conduisent jusqu'à un village ; ils en descendent armés de bâtons, de revolvers et de grenades et se déchaînent contre les dirigeants syndicaux et les représentants des ligues socialistes, où des organisations paysannes locales, en multipliant les coups et les intimidations (1).

Le fascisme né au début du siècle dernier n'a cependant pas été éradiqué à l'issue de la seconde guerre mondiale lors de la victoire des « alliés » sur les régimes fascistes ou nazis, comme souvent on peut le laisser croire. Sans présenter la même ampleur que les mouvements de masses connus lors de l'entre-deux guerre, son idéologie et ses pratiques n'ont cessé de resurgir au cours du temps. La récente recrudescence de l'activité violente des groupes fascistes (dorénavant qualifiés d'« ultra-droite »), la banalisation dans le discours médiatique des propos racistes et xénophobes, et la montée au pouvoir des partis politiques d'extrême-droite sont autant de signaux préoccupants.

Rien que ces derniers mois en France, il serait difficile de recenser le nombre d'attaques effectuées par des groupuscules d'extrême-droite. Ce sont des élus de gauche, militants antiracistes ou écologistes, syndicalistes, minorités de genre ou personnes cataloguées comme « étrangères » qui sont les premières cibles. Rappelons à la volée l'incendie du domicile du maire de Saint-Brevin voulant accueillir un centre de demandeurs d'asile en juin dernier, l'attaque avec une bouteille explosive du centre LGBTI de Touraine au mois de mai, ou encore les descentes de « brigades anti-casseurs » armées et cagoulées venues réprimer les personnes sortant dans les rues cet été pour dénoncer la mort de Nahel et les violences policières dans des villes telles que Lyon, Chambéry, Angers ou Lorient (2).

La nébuleuse d'« ultra-droite » compterait à ce jour plus d'un millier de membres actifs et violents, répartis dans une centaine de groupes implantés dans de nombreuses villes en France. Chaque année également, des attentats terroristes sont commis (ou déjoués) par des adorateurs du IIIème Reich, du Ku Klux Klan ou des nostalgiques de l'Algérie Française entraînés à manipuler les armes et les explosifs (3). Le procès en début d'année de plusieurs membres des « Barjols » projetant divers attentats, dont un visant le président Macron, et prônant la haine des étrangers, n'en est qu'un exemple.

Cette recrudescence peut notamment s'expliquer par l'éviction des groupuscules les plus radicaux par Marine Le Pen lors de son arrivée au pouvoir au sein du Front national (puis du Rassemblement national) afin de gagner la « respectabilité » nécessaire à sa conquête institutionnelle du pouvoir. Ces divers groupes ont ainsi pu regagner une autonomie qu'ils avaient perdue depuis le Front national de Jean-Marie Le Pen. Les oppositions réactionnaires lors des Manifs pour tous ont permis à certains d'entre eux de se rapprocher, notamment certaines des franges catholiques traditionalistes et des identitaires jusque-là opposées entre elles. Enfin, la campagne présidentielle d'Eric Zemmour de 2022 supportée par ces groupes radicaux, et le fait que la candidate d'extrême-droite puisse devenir gagnante,

leur a donné un regain supplémentaire, ceux-ci entendant bien peser dans les débats en cas de victoire (4).

Plus largement, le fascisme ne peut s'implanter que dans un terreau propice. C'est celui laissé par des décennies de casse sociale et de mécontentements généralisés engendrés par un capitalisme de classe de plus en plus débridé, mais aussi autoritaire. La promulgation des états d'urgences, les intempestives lois sécuritaires votées ces dernières années, l'affaiblissement des contres-pouvoirs face à un régime présidentiel sans cesse plus autocrate, et l'augmentation des violences policières conduisent à un contexte politique où le basculement d'une démocratie vers un régime autoritaire devient envisageable. De plus, les groupuscules radicaux d'extrême-droite bénéficient de soutiens importants – notamment financiers, de la part d'une frange de la haute bourgeoisie, qui, comme dans les années 1920 en Italie, préfère s'accommoder de la montée en puissance du fascisme, plutôt que de voir une gauche forte prendre le pouvoir.

Aussi, l'emprise des médias privés, détenus notamment par l'empire Bolloré (Cnews, Valeurs actuelles, C8, le JDD…), et la forte diffusion des idées d'extrême-droite sur les réseaux sociaux, participent à la fois à une visibilité accrue et à une banalisation des thématiques racistes et xénophobes. Un imaginaire est ainsi créé et permet de définir ce qu'il devient acceptable de dire dans un média. Les mots revêtent alors toute leur importance et véhiculent des idéologies qui peuvent trouver leur consécration dans le champ politique. C'est ainsi que le « problème migratoire » apparu dans les années 1980 laisse aisément la place aujourd'hui à des concepts ouvertement racistes tels que celui du « grand remplacement », auquel nombres de groupuscules se réfèrent avant de passer à l'acte. C'est le cas aussi des expressions telles que le wokisme, l'islamo-gauchisme, l'écoterrorisme, ou le séparatisme qui préfigurent pendant un temps la stigmatisation d'un groupe défini, avant de servir de légitimation à une répression actée dans la sphère juridique et par la suite applicable à toute la population.

Dans le journal personnel qu'il tenait lors de l'avènement du IIIème Reich, Victor Klemperer a su analyser en quoi les mots de la propagande nazie et leur détournement dans la langue allemande se sont immiscés dans les esprits et ont imprégné les comportements. La violence d'extrême-droite se nourri à la fois d'actes de nature terroriste, destinés à intimider ses adversaires, mais aussi de l'assimilation de ses concepts par un plus grand nombre dans une optique de prise de pouvoir institutionnel et d'acceptation. A peine trois ans après la création des Faisceaux de combats italiens et le début de leurs exactions, des milliers de miliciens organisaient les 27 et 28 octobre 1922 la Marche sur Rome qui permit à Mussolini de placer le fascisme au plus haut sommet de l'État italien, et de former un nouveau gouvernement. Si le fascisme actuel n'est comparable ni dans son ampleur, ni dans sa représentation, de nombreux partis d'extrême-droite actuels prennent cependant le pouvoir ou s'ancrent de plus en plus solidement au sein des gouvernements européens, des instances de l'Union européenne, et dans d'autres pays du monde. Cette menace pour celles et ceux qui défendent l'égalité des droits dans une société diverse et plurielle ne peut qu'inciter chacun et chacune à s'opposer et à refuser la violence fasciste sous toutes ses formes. Rappelons-le, le fascisme n'est pas une opinion, mais un crime. [Fred]

1. Voir « Italie 1919-1922 : La rapide montée du fascisme et la complicité des classes dirigeantes » - L'anticapitaliste – 29 avril 2021
2. Voir « Révoltes après la mort de Nahel : la tentation milicienne de l'extrême droite » - Blast – 4 juil. 2023
3. Voir « Ils se préparent à la « guerre civile » ou ciblent juifs et musulmans : la menace d'extrême droite qui monte » - Basta ! 21 oct. 2021
4. Voir « Les groupuscules d'extrême droite veulent peser en cas de victoire de Marine Le Pen en 2027 », Erwan Lecoeur – RadioFrance – 7 juil. 2023

De quoi l'abaya est-elle le nom ?

Depuis plusieurs semaines, politiques et médias nous inondent d'assertions à propos de l'abaya qui ne serait en définitive rien d'autre que l'expression d'un islam radical. Jusqu'au président Macron qui s'est fendu d'une déclaration hallucinante le 4 septembre dans laquelle il évoque l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2020 pour expliquer le contexte de la décision du gouvernement d'interdire le port de l'abaya : « Nous vivons dans notre société avec une minorité de gens qui, détournant une religion, viennent défier la République et la laïcité. Et pardon mais ça a parfois donné le pire. On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas eu l'attaque terroriste et l'assassinat de Samuel Paty dans notre pays » (1).

Ainsi tout est dit. Plus besoin de scruter les intentions des jeunes femmes qui se rendent dans leurs collèges et lycées et soupçonner une volonté subversive de prosélytisme. Il est également vain de prétendre les défendre en invoquant la pudeur ou l'esthétique. Quelles que soient les motivations de ces femmes il faut replacer cette injonction à se dévêtir dans un cadre plus large et un temps plus long.

Il faut d'abord revenir 20 ans en arrière et rappeler qu'en 2004 au nom de la laïcité le voile a été interdit aux élèves musulmanes dans les lycées et collèges. La laïcité, conçue en 1905 comme séparation des cultes de l'État et garante de l'expression des convictions religieuses dans l'espace public, devient par un tour de passe-passe un instrument de combat directement dirigé contre les musulmans. Depuis, les interdictions pleuvent : le bandana, le burkini, la burqa, et dorénavant les vêtements amples désignés sous le nom générique d'abaya. Les mères voilées ne peuvent plus accompagner les sorties scolaires de leurs enfants et dernière innovation, les sportives françaises voilées sont interdites de compétitions.

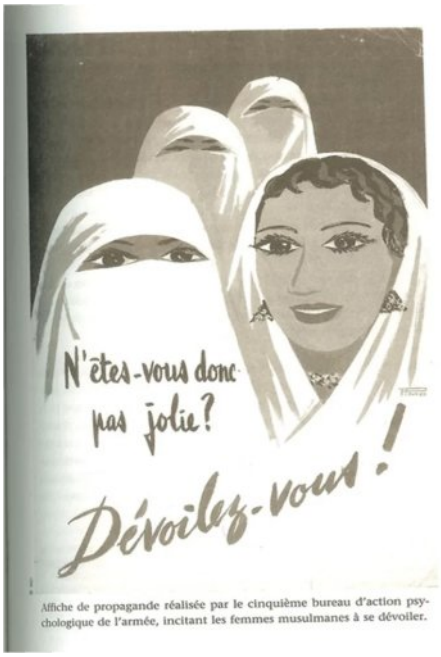

Affiche de propagande réalisée par le 5e bureau d'action psychologique de l'armée, incitant les femmes musulmanes à se dévoiler.

Cette obsession de dévoilement n'est pas qu'une lubie zemmourienne (2) mais est une constante coloniale. Les musulmanes ont toujours intrigué les Européens, en particulier en Algérie : À la fois soumises à la brutalité des hommes elles seraient sournoises et dominantes. Derrière la dépréciation des mœurs algériennes s'érigeait une volonté de destruction sociale et culturelle de la société en s'attaquant à celles qui étaient considérées comme les garantes de sa cohésion. Comme Frantz Fanon le précise, l'administration coloniale peut alors définir une doctrine politique précise : « Si nous voulons frapper la société algérienne dans sa contexture, dans ses facultés de résistance, il nous faut d'abord conquérir les femmes ; il faut que nous allions les chercher derrière le voile où elles se dissimulent et dans les maisons où l'homme les cache » (3). Le pouvoir colonial décidait qu'il était nécessaire d'« éduquer » les femmes, processus qui passait forcément par le dévoilement.

Les décennies de « mission civilisatrice » n'ont toutefois pas porté les résultats escomptés de sorte qu'une fois la guerre de libération nationale déclenchée, une dernière opération a été tentée par les militaires français dont la stratégie était de miner la dynamique insurrectionnelle par l'émancipation des femmes. Il fallait éradiquer le terrorisme du FLN porté par les hommes. C'est le 5e bureau de l'état-major de l'armée française qui mène cette bataille en appuyant sur la formation des femmes mais également en fondant des clubs féminins ou organisant des projections de films. Dans ce cadre, les généraux Jacques Massu et Raoul Salan (futur chef de l'OAS) se feront les artisans d'un spectacle particulièrement humiliant de dévoilement public auquel procéderont leurs épouses le 18 mai 1958 (4). Cette caricature de « libération » de femmes comme celle de leur prétendu ralliement à « l'Algérie française » ne pouvait que renforcer la révolte des colonisés contre l'occupant.

Aujourd'hui, une continuité dans la perception des musulmans est plus qu'évidente : Les hommes en particulier dits « arabes » ou « noirs », continuent d'être considérés comme violents et dangereux, potentiellement terroristes (comme l'était les résistants décoloniaux) soumettant les femmes à leur diktat (le voile). Ils sont majoritairement localisés dans des quartiers populaires, véritables ghettos, déclarés zones de guerre par l'État et son bras armé, la police. Contrairement aux hommes, les femmes, elles, peuvent échapper à cet engrenage mais à condition de se laisser « libérer » par le dévoilement et le dévêtissement.

Cette nouvelle offensive contre un vêtement est bien sur destinée à tenter de récupérer les voix d'extrême droite en entretenant un abcès de fixation identitaire qui permet, en monopolisant le débat public, de masquer la dégradation des conditions de vie d'un nombre croissant de français. Mais il s'agit d'une démarche périlleuse qui entretient une paranoïa xénophobe croissante, matraquée par la quasi-totalité des principaux médias et accroît le poids des extrémismes. Cette posture de repli sur une identité nationale fantasmée, aux évidentes implications ségrégationnistes, indique la prévalence intacte - jusque dans des milieux dits de gauche - d'une idéologie révolue. La compulsion à légiférer sur des normes vestimentaires masque mal le glissement autoritariste d'un Etat plus que jamais englué dans sa culture coloniale. [Tissa]

1. https://tinyurl.com/mtr9y3j4
2. https://tinyurl.com/7tb2eh9y
3. Frantz Fanon, l'Algérie se dévoile dans l'an V de la révolution algérienne, François Maspéro, 1959.
4. https://tinyurl.com/muh66ecs